

**REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION
DE FORMATION ET D'EVALUATION
« CHEF D'AGRES 1 EQUIPE MEA SPV »**

JANVIER 2021

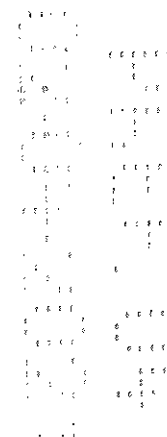


TABLE DES MATIERES

1 - Glossaire	3
2 - Finalité de la formation	5
2.1 - Documents de références	5
3 - Conception du parcours de la formation	6
3.1 – Conditions d’admission des apprenants	6
3.2 – Préparation	7
3.3 – Enseignement à distance	7
4 - Organisation de la formation	8
5 - Mise en œuvre de la formation	9
5.1 – Les moyens logistiques et techniques	9
6 - Les évaluations	10
7 - La certification	11
8 - Fiches par activités	12
8.1 - « Blocs de compétences liés aux domaines d’activités du chef d’agrès 1 équipe MEA »	13
8.2- « Blocs de compétences transversales liés au domaine d’activités du chef d’agrès d’un engin comportant une équipe MEA	Erreur ! Signet non défini.
9 - Annexes	17
Annexe 1 - Programme type formation chef d’agrès d’un engin comportant une 1 équipe MEA	18
Annexe 2 - Objectif de l’évaluation	19
Annexe 7 - Attestation et diplôme	20

1 - Glossaire

- **ACCPRO :** ACCompagnateur de PROximité
- **APP :** Atelier Pédagogique Personnalisé
- **ARI :** Appareil Respiratoire Isolant
- **CA :** Chef d'Agrès
- **CASDIS :** Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **CNFPT :** Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **DGSCGC :** Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
- **DIV :** Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement ; interventions DIVERses
- **ENSOSP :** Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers
- **EPI :** Equipement de Protection Individuelle
- **FMPA :** Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis
- **FOAD :** Formation Ouverte A Distance
- **FORACC :** FORmateur ACCompagnateur
- **FPTL :** Fourgon Pompe Tonne Léger
- **GDO :** Guide des Doctrines Opérationnelles
- **GNR :** Guide National de Référence
- **GTO :** Guide des Techniques Opérationnelles
- **INC :** Domaine d'activité de la lutte contre les INCendies
- **LSPCC :** Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes
- **MEA :** Moyen Elévateur Aérien
- **MSP :** Mise en Situation Professionnelle
- **PEX :** Partages d'EXpériences
- **PIO :** Partages d'Informations Opérationnelles
- **PNRS :** Portail National des Ressources et des Savoirs
- **RIOFE :** Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Evaluation
- **RNAC :** Référentiel National d'Activité et de Compétences
- **RNE :** Référentiel National d'Evaluation
- **SDIS 04 :** Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de H¹e-Provence
- **SPV :** Sapeur-Pompier Volontaire



- **SSQVS :** Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service
- **SUAP :** Domaine d'activité du Secours d'Urgence Aux Personnes
- **VID :** Véhicule d'Interventions Diverses
- **VSAV :** Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes

2 - Finalité de la formation

Ce Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Évaluation (RIOFE) a pour finalité la structuration du parcours de professionnalisation des « chefs d'agrès de Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) d'un engin comportant une équipe MEA ». C'est le document de référence en matière de conception pédagogique. Il prend appui sur le Référentiel National d'Activités et de Compétences (RNAC) et le Référentiel National d'Évaluation (RNE) de chef d'agrès de sapeurs-pompiers volontaires d'un engin comportant une équipe publiés par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) en 2019.

2.1 - Documents de références

- Arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
- Règlement formation du SDIS 04, validé par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) en mars 2020.



3 - Conception du parcours de la formation

Le RIOFE reprend l'ensemble des compétences issues de l'analyse qui figurent dans le RNAC chef d'agrès SPV d'un engin comportant une équipe mention « MEA ». L'organisation de ce parcours est conçue par le bureau de l'ingénierie pédagogique ainsi que les référents pédagogiques du SDIS 04. Cependant, il est convenu que les formateurs chargés de cette formation doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises par les apprenants.

Ce diagnostic de compétences est réalisé en amont de la formation par l'équipe pédagogique.

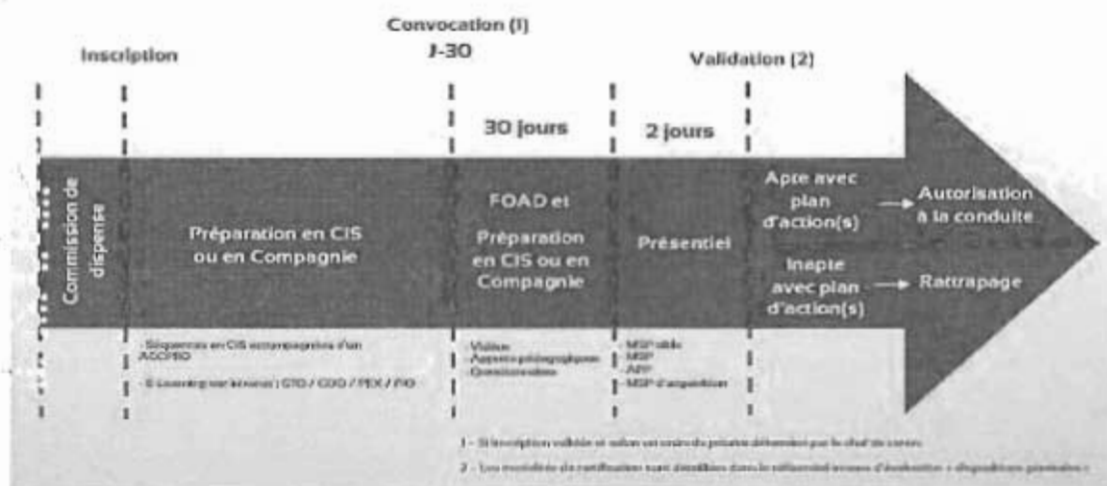
L'équipe pédagogique doit créer des parcours de professionnalisation individualisés, centrés sur une mixité de techniques pédagogiques.

Les Mises en Situation Professionnelle (MSP) doivent représenter la majorité du temps pédagogique et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non des compétences par le stagiaire. Le temps restant est consacré à la mise en œuvre d'Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP).

Certains apports pédagogiques plus théoriques sont assurés en enseignement à distance (plateforme de Formation Ouverte A Distance (FOAD) / E-Learning).

Des périodes d'immersion tuteurées en situation professionnelle ainsi que des stages en structures extérieures peuvent également permettre la consolidation des compétences.

Ci-dessous le parcours type d'une formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe MEA :



3.1 – Conditions d'admission des apprenants

Les sapeurs-pompiers sont inscrits sur une session par la compagnie sous couvert de leur chef de centre et en fonction des prérequis suivants :

- Etre sergent SPV ou caporal SPV nommable sergent dans les 12 mois suivant la formation ;
- Etre titulaire du conducteur et manipulateur de MEA ou de l'attestation de manipulateur MEA ;
- Etre apte médicalement et à jour de leurs formations continues.

L'inscription se fait par le biais du logiciel métier « WEBFOR », un mois au moins avant le début de la formation en présentiel. La convocation à la formation sera alors réalisée si les conditions suivantes sont réunies :

- Le circuit de validation de la participation du stagiaire est complet ;

- Le nombre de place est suffisant au regard des priorités fixées par les commandants de compagnie ;
- Les prérequis sont vérifiés.

La vérification de ces prérequis doit être organisée par le service formation avant l'entrée en formation.

3.2 – Préparation

Un tuteur est désigné par le chef de CIS. Il est titulaire de la formation de chef d'agrès « MEA » et d'ACCompagnateur de PROximité (ACCPRO) ou de FORMateur ACCompagnateur (FORACC). A défaut le chef du CIS désigne la personne la plus à même d'accompagner l'apprenant dans sa préparation à la formation.

Cette préparation s'effectue dans le centre de secours d'affectation de l'apprenant ou si nécessaire dans d'autres centres de secours de sa compagnie après validations des chefs de CIS concernés et du commandant de la compagnie.

Les préparations se font sur la base technique des doctrines opérationnelles départementales, à défaut sur les Guides de Doctrine Opérationnelle (GDO), Guides de Technique Opérationnelle (GTO), Partage d'Expérience (PEX), Partage d'Information Opérationnelle (PIO) disponibles sur le site intranet du SDIS ou tout autre support validé par le service formation.

3.3 – Enseignement à distance

Des apports de connaissances pourront être mis à disposition des apprenants par les moyens suivants :

- Parcours de Formation Ouverte A Distance (FOAD) ;
- e-learning.

Dès la validation de la participation du stagiaire à la formation par le bureau de la mise en œuvre des formations du service formation, l'apprenant reçoit par e-mail ses identifiants et codes d'accès à la plateforme de FOAD. Les formateurs désignés pour ce stage reçoivent également un accès individuel à la plateforme FOAD.

Il doit alors réaliser son parcours de FOAD dont le contenu est nécessaire pour débiter la phase présentielle de sa formation. Si l'apprenant ne s'est jamais connecté à la plateforme 15 jours avant le début du stage, il est relancé par l'encadrement. S'il n'a pas terminé et validé son parcours FOAD 5 jours avant le début du stage, son inscription peut être annulée et il est exclu du stage.

Cette FOAD est composée :

- D'une vidéo de lancement ;
- D'autodiagnostic ;
- D'apports pédagogiques et de mises en situation ;
- D'une auto-évaluation finale composée d'un questionnaire à choix multiples.

4 - Organisation de la formation

Le RIOFE comporte les compétences et éléments de compétences nécessaires à la tenue des activités dans les domaines suivants :

- Commander un sauvetage ou une mise en sécurité
- Sécuriser la zone d'intervention
- Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA

Pour permettre l'acquisition de l'ensemble de ces compétences un présentiel sur 1 jour est organisé en respectant les volumes horaires définis par le SDIS 04 et conformément au RNAC.

Cette organisation incombe de fait à l'équipe pédagogique selon le programme type (annexe I).

Les MSP sont adaptées aux apprenants et à leur environnement.

Après chaque MSP une fiche d'autoévaluation est renseignée par l'apprenant (annexe 6).

5 - Mise en œuvre de la formation

La formation est dispensée en présentiel par une équipe de formateurs tous titulaires de la formation chef d'agrès « MEA ». L'équipe est composée d'un responsable de formation FORACC obligatoirement et de formateurs ACCPRO selon les principes rappelés ci-dessous.

Le responsable de la formation dispose d'un catalogue de MSP (annexe 4) relatif à la formation permettant de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences définies dans ce référentiel. Ce catalogue n'est pas exhaustif. Les formateurs peuvent adaptés librement d'autres thèmes selon les besoins des apprenants.

Les fiches d'auto-évaluations MSP et les livrets de professionnalisation (annexe 3) seront également fournis. Le responsable de la formation devra prendre connaissance de ces documents au moins un mois avant le début de la phase présentielle.

Il s'assure que tous les moyens humains et logistiques définis ci-dessous seront à sa disposition pendant la phase présentielle.

Il a en charge de déterminer les sites où se dérouleront les MSP, en s'assurant que les conventions d'exercices soient réalisées et respectées. Pour cela il devra se renseigner auprès du service ingénierie du SDIS 04 en charge du suivi et de la gestion des conventions de sites de manœuvres.

Les APP doivent s'appuyer obligatoirement sur les documents de doctrines départementales ou à défaut aux GDO ou GTO.

Les besoins d'encadrement générique sont listés dans le tableau ci-dessous. Ils sont adaptés au cas par cas en fonction des thématiques prévus sur les journées de MSP telles que présentées en annexe I.

Apprenants	Responsable du stage	Formateurs	Assistants	Conducteurs	Logisticiens
6 à 12	1 FORACC	1 ACCPRO Pour 3 apprenants	0	2	0

5.1 – Les moyens logistiques et techniques

Selon les thématiques abordés, l'organisation de cette formation requiert tout ou partie des moyens suivants :

Matériel opérationnel :

- 1 MEA (EPSA – BEA suivant le matériel présent dans les CIS d'origine des stagiaires)
- 1 FPTL (intégré sur un stage CATE)

Autre :

- 1 salle de cours

6 - Les évaluations

La formation « chef d'agrès SPV d'un engin comportant une équipe MEA » est certificative.

Les objectifs de l'évaluation sont rappelés dans le livret de professionnalisation (annexe 3).

Les modalités d'évaluations doivent comporter a minima les autoévaluations (auto-évaluation accompagnée diagnostique, auto-évaluation accompagnée intermédiaire, auto-évaluation accompagnée périodique et auto-évaluation accompagnée d'acquisition).

Elles sont obligatoirement consignées dans le livret individuel de professionnalisation. L'ensemble de ces documents doit être retourné au service formation.

7 - La certification

Selon que le stagiaire soit déclaré « apte » ou « inapte », il suit les modalités définies dans le référentiel interne d'évaluation « dispositions générales ».

La certification est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis est atteint.

Cette commission est définie par le RNE et se compose :

- D'un président : le directeur de l'organisme de formation, ou son représentant ;
- D'un rapporteur : le responsable de la formation ;
- D'un officier de SPV ;
- D'un sous-officier de SPV, titulaire de la formation chef d'agrès I équipe mention « MEA »



B - Fiches par activités

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ».

L'article L723-6 du code de la sécurité intérieure précise que « *le sapeur-pompier volontaire...exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels* ». De fait, la doctrine opérationnelle s'applique à l'exercice des missions des sapeurs-pompiers volontaires.

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guide de doctrine opérationnelle (GDO) ;
- Guide de techniques opérationnelles (GTO) ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de Références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO).

Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Intérieur et sur le site internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

<https://www.sdis04.fr/> (onglet « formation »)

8.1 - « Blocs de compétences liés aux domaines d'activités du chef d'agrès 1 équipe MEA »

Bloc de compétences 1
Activité : Commander un sauvetage ou une mise en sécurité
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité ➤ 2 - Organiser la prise en compte des impliqués
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser le sauvetage à effectuer <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'équipe sur le sauvetage ➤ 2 - Rassurer les personnes à secourir <ul style="list-style-type: none"> - Encadrer et accompagner les personnes à secourir
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les EPI adaptés - Diriger et réaliser un sauvetage sans matériel - Exploiter les capacités des équipements et matériels de sauvetages choisis - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Rassurer et assurer la sécurité des personnes secourues - Empathie et bienveillance envers les impliqués ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie - Compréhension du système incendie - phénomènes thermiques - Le confinement et l'évacuation - Rôle du binôme - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage (LSPCC, échelles à main...) - Capacité et modalités d'utilisation des moyens aériens (MEA - EPA - BEA - EPC...) - Règles d'emploi des EPI - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires - Rôles et responsabilités du chef d'agrès - Les pouvoirs de police - COS / DOS - L'interservice (SAMU, forces de l'ordre...) - Organisation et chaîne de commandement - Principes du commandement - Le cadre d'ordre
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement opérationnel du SDIS ➤ Guides des doctrines opérationnelles ➤ Guides des techniques opérationnelles ➤ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➤ Guides Nationaux de Références (GNR) ➤ Partages d'informations Opérationnelles (PIO)

Ce bloc de compétence est validé lors du pré-requis de manipulation d'un MEA.

Bloc de compétences 2
Activité : Sécuriser la zone d'intervention
Compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser l'environnement opérationnel ➤ 2 - Identifier les risques ➤ 3 - Définir ou établir les zonages opérationnels
Savoir-agir :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Observer l'environnement opérationnel <ul style="list-style-type: none"> - Analyser la situation opérationnelle ➤ 2 - Détecter les sources de dangers <ul style="list-style-type: none"> - Signaler les sources de dangers ➤ 3 - Déterminer et faire sécuriser le périmètre adapté ou prescrit <ul style="list-style-type: none"> - Informer, rendre compte
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés - Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission - Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance - Commander son équipe - Garder un contact permanent avec l'équipe ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie - Compréhension du système incendie - phénomènes thermiques - Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés - Disposition constructive - Prévention opérationnelle - Rôles et responsabilités du chef d'agrès - Organisation et chaîne de commandement - Principes du commandement - le cadre d'ordre - Périmètres et zonages de sécurité - Gestion des fluides - Méthodologies opérationnelles - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances - Règles d'emploi des EPI - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires - Les pouvoirs de police - COS / DOS - L'interservice (SAMU, forces de l'ordre...)
Ressources à minima :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement opérationnel du SDIS ➤ Guides des doctrines opérationnelles ➤ Guides des techniques opérationnelles ➤ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➤ Guides Nationaux de Références (GNR) ➤ Partages d'informations Opérationnelles (PIO)

La compétence 2 est validée lors du pré-requis de manipulation d'un MEA

Bloc de compétences 3
Activité : Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA ➤ 2 - Utiliser les capacités des équipements du MEA ➤ 3 - Participer aux détails et à la surveillance après extinction
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Ordonner la mission <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler la réalisation de la mission - Rendre compte de l'efficacité de la mission - Faire alimenter les établissements hydrauliques ➤ 2 - Optimiser l'exploitation des équipements d'extinction ➤ 3 - Structurer et surveiller la participation aux déblais <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la surveillance du sinistre
<p style="text-align: center;">Eléments des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission - Contrôler l'exécution de la mission - Exploiter les capacités des équipements et matériels adaptés à la situation - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Rassurer et assurer la sécurité des impliqués - Préserver le potentiel physique et psychologique - Garder un contact permanent avec l'équipe ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie - Protection des biens - Compréhension du système incendie - phénomènes thermiques, lecture du feu - Agents extincteurs, procédés d'extinction - Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés - Méthodologies opérationnelles - Règles d'établissement des tuyaux - Règles des manœuvres en binôme - Hydraulique, besoins et ressources en eau - Moyens facilitant l'action des secours (ventilation opérationnelles, RIA, colonnes...) - Capacités et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie - Capacités et modalités d'utilisation des matériels de lutte contre l'incendie - Capacités et modalités d'utilisation des échelles à main et des échelles aériennes - Règles d'emploi des EPI - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires - Capacités et modalités d'utilisation des hydrants - Déblai et surveillance - Rôles et responsabilités du chef d'agrès - Les pouvoirs de police - COS / DOS - L'interservice (forces de l'ordre, gaz, électricité...) - Organisation et chaîne de commandement - Principes du commandement - Le cadre d'ordre

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS
- Guides des doctrines opérationnelles
- Guides des techniques opérationnelles
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- Guides Nationaux de Références (GNR)
- Partages d'informations Opérationnelles (PIO)

Annexe 2 - Objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer avec autonomie les activités données. L'évaluation doit permettre de :

- Mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif ;
- Mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art ») ;
- Mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation.

L'auto-évaluation favorise la prise de conscience du stagiaire sur son évolution.

2.1 - Compétences des domaines d'activités opérationnels du chef d'agrès d'un engin comportant 1 équipe MEA

Les compétences et savoir agir écrits en rouge sont validés lors du pré-requis de manipulation d'un MEA.

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1 - Commander un sauvetage ou une mise en sécurité	Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité	➤ Analyser le sauvetage à effectuer ➤ Mobiliser l'équipe sur le sauvetage	
	Organiser la prise en compte des impliqués	➤ Rassurer les personnes à secourir ➤ Encadrer et accompagner les personnes à secourir	
2 - Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel	➤ Observer l'environnement opérationnel ➤ Analyser la situation opérationnelle	
	Identifier les risques	➤ Détecter les sources de dangers ➤ Signaler les sources de dangers	
	Définir ou établir les zonages opérationnels	➤ Déterminer et faire sécuriser le périmètre adapté ou prescrit ➤ Informer, rendre compte	
	S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA	➤ Ordonner la mission ➤ Contrôler la réalisation de la mission ➤ Rendre compte de l'efficacité de la mission ➤ Faire alimenter les établissements hydrauliques	
3 - Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA	Utiliser les capacités des équipements du MEA	➤ Optimiser l'exploitation des équipements d'extinction	
	Participer aux déblais, et à la surveillance après extinction	➤ Structurer et surveiller la participation aux déblais ➤ Organiser la surveillance du sinistre	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Annexe 7 - Attestation et diplôme

Attestation de suivi de la formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe MEA

L'attestation de fin de formation doit préciser :

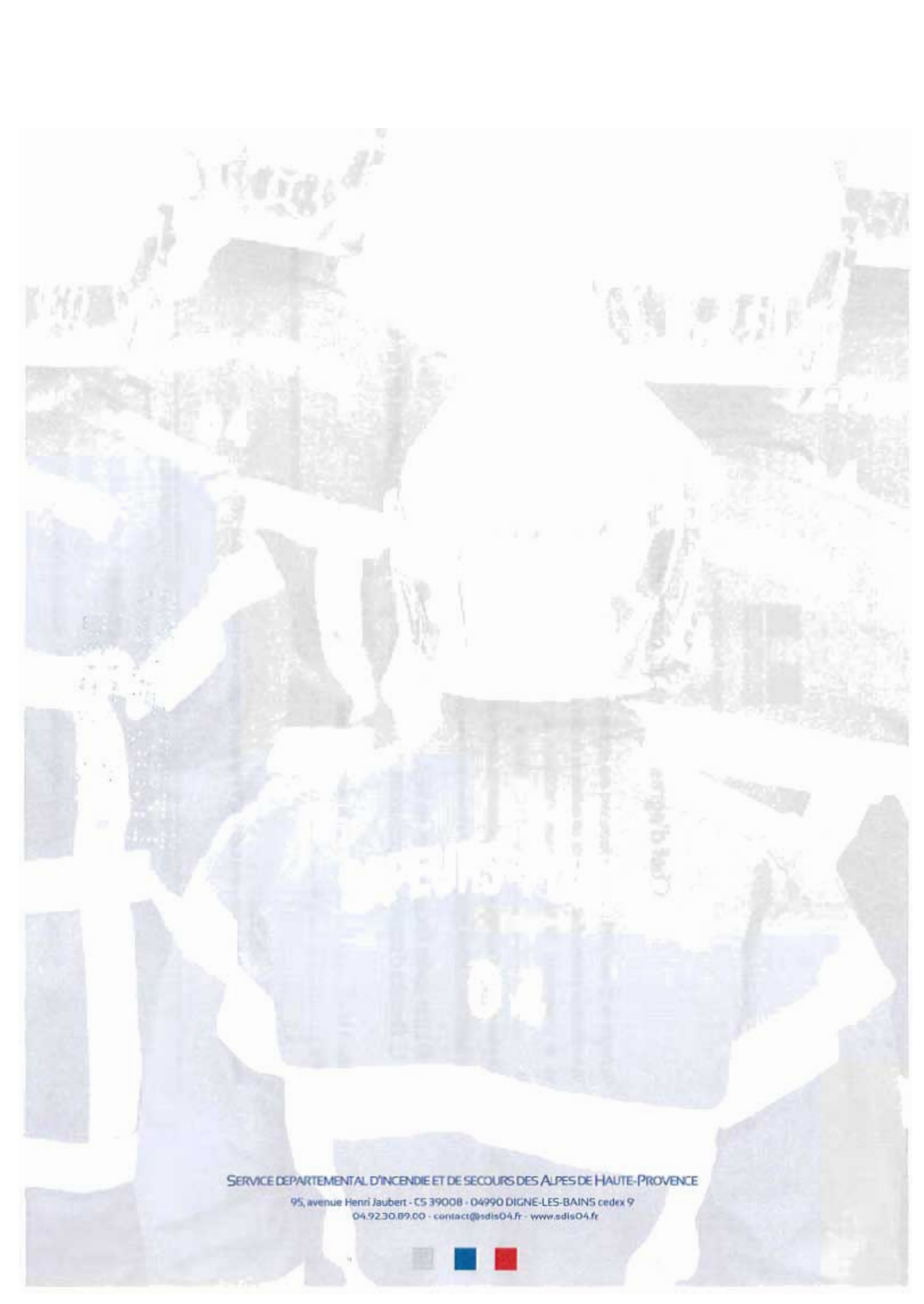
- l'identité du stagiaire
- la nature de la formation (formation continue)
- les références réglementaires (arrêté du ...)
- le nom de la formation (formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe) ;
- la date ;
- la durée de la formation (jours ou heures).

Elle doit être signée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant.

Elle doit être délivrée dès la fin de la formation.

Elle peut synthétiser l'ensemble des blocs de compétences suivis durant la formation.

Le modèle, les logos sont à la charge de l'organisme de formation.



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

95, avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
04.92.30.89.00 - contact@sdis04.fr - www.sdis04.fr

